



## **Démarche engagée**

- 1 : Suppression des dispositifs hors réglementation**
- 2 : Révision du Règlement Local de Publicité**
- 3 : Mise en conformité des dispositifs**
- 4 : Révision de la signalétique**

## 1 : Suppression des dispositifs hors réglementation

→ Dispositifs à supprimer

- Courrier adressé avant le 31 janvier 2010 précisant l'irrégularité constaté (par rapport à la réglementation nationale et à la réglementation locale) avec une demande d'enlèvement avant la fin du mois de février
- Possibilité d'enlèvement par les services communaux (à votre demande)
- Procédure de mise en demeure engagée par la suite, si nécessaire
- Aide technique et juridique d'un cabinet conseil

## 2 : Révision du Règlement Local de Publicité :

- Objectifs : mettre à jour et affiner l'arrêté du 16/10/1990 : prendre en compte l'extension de l'agglomération, redéfinir les prescriptions relatives au bourg, aux carrefours, ajuster certaines règles ...
- Mise en place d'un groupe de travail constitué d'élus, des services de l'Etat, de représentants des entreprises de publicité, des services de la Préfecture  
→ Association des acteurs économiques locaux
- Durée d'élaboration : 8 mois → nouvel arrêté pour le 30 Octobre 2010
- Aide technique et juridique d'un cabinet conseil sur 1 an

## 3 : Mise en conformité des dispositifs

→ Dispositifs à modifier

- Dispositifs à modifier en vertu de la réglementation nationale :
  - envoi d'un courrier avant le 15 mars 2010 et mise en conformité avant le 31 mai 2010
- Dispositifs à modifier en vertu du nouveau règlement local :
  - délai de 2 ans après la mise en place du règlement (31/12/2012)
- Aide technique et juridique d'un cabinet conseil sur 3 ans

## 4 : Révision de la signalétique

→ Une signalétique dirigée vers des quartiers

- Découpage du territoire communal en 7 quartiers
- 1 point information central situé au niveau de l'Office du Tourisme présentant un plan de la commune et des 7 quartiers
- Aux 3 entrées de Brétignolles : un point « I » dirigeant vers le point information central
- Dans chaque quartier, mise en place d'un point information précisant sur un plan des rues, les activités économiques et commerciales, les services .....
- Mise en place de panneaux d'information dans la zone artisanale (aux 2 entrées)
- Nouvelle signalétique mise en place avant la fin du mois d'octobre 2010